

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2013

**PRESENTS :** M AUGEY, Maire, M RONCOLI, BERNARD , Mmes POMMAT, RUIZ, CATTANEO, Adjoints, Mmes BIRAGUE, THOMAS, MM. BONNAL, CASTAGNET, DUBAQUIER, GERARD, LASSERRE, MERINO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme CABANNES à M AUGEY ; M BLANCHARD à M. CASTAGNET ; M. BONNEMAZOU à M. BERNARD.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme BOISSY, M. RAMOS, Conseillers Municipaux.

Monsieur CASTAGNET Stéphane est élu secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

*Avant toute délibération, M. Pierre AUGEY, Maire a demandé l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations portant sur :*

- **La modification du tableau des effectifs et la création d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe suite à l'avis favorable de l'avancement de Mme DELGADO.**
- **La signature d'une convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes ADS.**

*Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.*

## ORDRE DU JOUR

### **Délib. 2013-28 : Attribution marché Maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la salle des fêtes.**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 mars 2008 lui déléguant diverses attributions et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération en date du 9 avril 2013 par laquelle une procédure de concours de maîtrise d'œuvre afin d'effectuer les travaux d'aménagement thermique de la salle des fêtes dans le cadre du plan d'économie d'énergie a été organisée. La Commission d'appel d'offres réunie le 26 avril 2013, après analyse des offres, a proposé de retenir les maîtres d'œuvres suivants :

- BILLA Jean-Marie – 8 Place du Général de Gaulle – 33490 SAINT MACAIRE
- ARNAUD Valérie – 1 Petit Semens – 33490 SEMENS
- SARL NECHTAN – 13 rue Henri Duparc – 40000 MONT DE MARSAN
- ALVARO Alain – Place des Canélas – 33210 LANGON

Le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études BILLA Jean-Marie, Architecte DPLG, pour un montant de 6 613,88 € TTC (5 530,00 € hors taxes) afin d'effectuer les travaux d'aménagement thermique de la salle des fêtes de Fargues et autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2013.

---

### **Délib. 2013-29 : Délibération relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la Communauté des Communes du Pays de Langon l'informant de la décision prise en réunion du bureau le 22 avril courant.

En effet, lors de cette réunion, il a été proposé de demander à Monsieur le Préfet de la Gironde une fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 des trois Communautés des Communes du Pays de Langon – Villandraut et Pays de Paroupian puis dans un second temps la fusion avec les Communautés des Communes du Bazadais et de Captieux-Grignols à l'étude en 2015-2016.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 juillet 2011 par laquelle la Commune de Fargues avait émis un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.).

Ce S.D.C.I. approuvé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 27 décembre 2011 ne préconisait ni de rationalisation ni de rapprochement des CdC susnommées jusqu'à la prochaine révision de ce Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, soit au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal décide de rejeter la proposition de rapprochement des CdC du Pays de Langon – Villandraut et Paroupian puis des CdC du Bazadais et de Captieux-Grignols et de se conformer au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet en date du 27 décembre 2011.

---

### **Délib. 2013-30 : Délibération pour remise gracieuse.**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 avril 2013 concernant la remise gracieuse d'une dette des montants des loyers. La somme indiquée étant erronée, il est décidé d'annuler celle-ci et de la porter au montant dû à ce jour.

---

### **Délib. n° 2013-31 – Délibération modificative n° 1 – Budget communal 2013**

---

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal afin de changer l'affectation à des chapitres différents à la demande de Mme. DEGOUY nouvelle responsable du Trésor à notre perception :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 022 – Dépenses imprévues fonctionnement	15 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>15 000.00 €</b>	
D 673 – Titres annulés (exerc. Antér.)		15 000.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>15 000.00 €</b>

### **Délib. 2013-32 : Modification tableau des effectifs – Création de poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 avril 2013, Monsieur le Maire propose de promouvoir :

- Madame DELGADO Martine au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

### **Délib. 2013-33 : Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes ADS.**

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu les textes pris pour l'application de cette ordonnance, en particulier le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 et l'arrêté ministériel du 6 juin 2007 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Fargues approuvé le 2 juillet 1985 ;

Vu l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme prévoyant la possibilité de mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des actes ADS ;

Considérant que par délibération au titre de l'article R 423-15 d du Code de l'Urbanisme, la Commune a signé une convention de mise à disposition avec la Direction Départementale de l'Equipement concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant la nouvelle convention proposée par la DDTM ;

Le Conseil Municipal décide :

- De renouveler sa décision de confier aux services de l'Etat en charge de l'Urbanisme dans le département (DDTM) l'instruction de certains actes ADS.
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **DELEGATION AL QARARA PALESTINE** : Madame CATTANEO, Maire-Adjoint informe les élus que la délégation d'Al Qarara est bien arrivée. Tout se déroule selon le planning prévu. La municipalité de Fargues a reçu la délégation hier afin de leur faire visiter les structures communales. A cet occasion, des présents leurs ont été offerts.
- **RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale lui confirmant le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.
- **HOMMAGE A ROLAND POUJARDIEU** : Monsieur le Maire fait part aux élus du projet de baptiser le stade municipal, « Stade Roland Poujardieu ». Les travaux sont entamés et une cérémonie officielle aura lieu très prochainement en accord avec la famille.
- **ECOLE** : Messieurs GERARD et DUBAQUIER informent le Conseil Municipal que les ordinateurs qui étaient dans la salle informatique ont été installés dans les classes primaires, la salle informatique étant destinée, à compter du 13 mai 2013, à la garderie municipale du matin et du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.